



Alerte maximale sur les conventions collectives Métallurgie !

Les conventions collectives de la Métallurgie applicables à IBM-France sont deux : celle (nationale) des Ingénieurs et Cadres, et celle de la Région Parisienne pour l'ensemble des ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise, c'est-à-dire les « non-cadres »).

Confrontés régulièrement au « monopoly » d'entreprises manigancé par IBM Corp (j'achète, je vends ...), nous savons bien qu'en France les Conventions Collectives de la Métallurgie (qui couvrent 1,6 millions de salarié-e-s) sont parmi les meilleures existantes : c'est le fruit des luttes et mobilisations de nos aînés depuis la Libération.

Les conventions Métallurgie (une nationale pour les I&C, et 75 territoriales pour les ETAM) peuvent encore être améliorées, mais à ce jour elles offrent déjà des garanties appréciables pour les salarié-e-s qui en dépendent. D'où la tentation récurrente d'IBM-France de passer à la Convention des Bureaux d'Etudes dite « Syntec » (qui est le nom du syndicat patronal de la branche). C'est le cas pour ISC Lille et pour Interactive, ce le sera pour NewCo/Kyndryl ce qui marquerait une dégradation sérieuse des conditions d'emploi pour tous les GTS-IS.

Mais il n'y a pas que les salariés pour juger la convention Métallurgie plus favorable que bien d'autres. Le patronat fait le même constat de valeur, mais pour arriver à la conclusion inverse : elle est trop avantageuse pour les salarié-e-s donc défavorable pour ses intérêts financiers immédiats ! L'UIMM a donc lancé un vaste chantier de réforme du dispositif conventionnel, espérant trouver des syndicats bienveillants pour signer à terme les résultats des négociations engagées.

La convention collective nationale de la métallurgie est en danger !

Depuis quatre ans, la CGT alerte sur les enjeux et dangers des reculs de garanties que le patronat de la Métallurgie veut faire passer dans les faits.

Un des points d'attaque du projet de réforme de l'UIMM concerne la rémunération et la prime d'ancienneté des salarié-e-s (les "collaborateurs" dans le jargon libéral). Son projet est, entre autres, de ne plus reconnaître les diplômes, donc plus de minimum salarial garanti par coefficient ou indice. Pire, l'expérience ne sera plus prise en compte. Conséquence : cela ouvre la porte à une carrière en dents de scie, puisque le salaire peut être revu à la hausse ou à la baisse en fonction du poste. La carrière dépendant de l'employeur, celui-ci pourra à tout moment vous changer de poste pour motif économique (ou présenté comme tel). De quoi être complètement insécurisé dans votre entreprise jusqu'au départ en retraite !

Bien d'autres sujets sont dans le collimateur du patronat comme la prévoyance, les congés pour événements familiaux ... Tout ce que l'UIMM pense pouvoir ratiboiser est sur la table des négociations, lesquelles sont en l'occurrence défensives et pas du tout prospectives pour préparer l'avenir de l'industrie en fonction des nouveaux enjeux de l'époque, dont la transition écologique.

La CGT FTM (Fédération de la Métallurgie) milite en faveur d'une convention collective nationale de la Métallurgie unique et de haut niveau. Nous vous invitons expressément à signer la pétition mise en ligne, il en va de votre intérêt. Mais aussi de l'intérêt d'un très grand nombre de salarié-e-s, car si l'UIMM arrive à ses fins en obtenant la signature d'une majorité d'organisations syndicales, les autres branches du MEDEF ne se gêneront pas pour s'engouffrer dans la brèche.

Lien permettant d'accéder à la **pétition en ligne** (texte dans l'encadré ci-dessous) sur le site de la FTM-CGT :

<https://ftm-cgt.fr/petition-pour-une-convention-collective-de-haut-niveau/>

Négociation du nouveau dispositif conventionnel dans la Métallurgie

Des négociations sont en cours sur tous les droits des travailleurs de la Métallurgie.

Le patronat (UIMM) tente de faire table rase d'un siècle de construction de notre socle social commun. Ces conquises sont aujourd'hui en grand danger !

POUR une Convention Collective Nationale améliorant les droits actuels territoriaux.

CONTRE le recul social et en particulier la casse des classifications, des 35 heures, du statut Cadre, des primes d'ancienneté, de nuit, de panier, d'équipe...

25 Avril 2021